

Saint-Guinoux

Plan Local d'Urbanisme



2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

**PADD débattu en Conseil Municipal le :
22 Décembre 2016**

PLU arrêté le : 26 Juillet 2018

PLU approuvé le :



SOMMAIRE

Sommaire	1
Préambule	4
Orientations générales	5
1. Préserver l'esprit de village par un développement maîtrisé et équilibré	5
2. Conforter le centre-bourg comme pôle de vie et de développement.....	6
3. Développer les activités en lien avec les spécificités de la commune	7
4. Prendre en compte le contexte naturel et paysager	8

PRÉAMBULE

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

(Article L151-5 du Code de l'Urbanisme)

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Guinoux vise à répondre aux enjeux communaux d'aménagement mis en évidence par le diagnostic territorial.

1. Préserver l'esprit de village par un développement maîtrisé et équilibré

> Maîtriser le rythme de croissance

L'objectif est de tendre vers un taux de croissance moyen moins élevé que ce qui a été constaté sur les dernières années (il était de + 2,7 % par an), et de projeter le développement en accord avec la capacité des équipements.

> Favoriser la mixité sociale et générationnelle

La mixité sociale et générationnelle permet un équilibre des populations. L'objectif est de viser un renouvellement régulier de la population, pour assurer notamment la pérennité des équipements. Pour cela, la commune souhaite favoriser la diversification des typologies d'habitat et des statuts d'occupation.

> Diminuer le rythme de la consommation foncière pour préserver les terres agricoles

Depuis 2007, le développement de l'urbanisation a entraîné une consommation d'espaces agricoles et naturels d'environ 12 hectares.

La commune souhaite, pour les 15 prochaines années, réduire cette consommation d'au moins 30 %. Cela englobe les espaces destinés au développement de l'habitat et ceux destinés au développement des activités.

> Concilier l'évolution du bourg avec le maintien des possibilités d'évolution des activités agricoles

Des exploitations agricoles sont présentes au sein du bourg.

La commune veillera dans ses logiques de développement à préserver les capacités d'évolution de ces activités agricoles.

> Optimiser et gérer le développement des réseaux

Les développements urbains se feront dans une logique d'optimisation des réseaux.

Les règles du PLU seront pensées pour favoriser le développement des communications numériques haut débit et très haut débit

2. Conforter le centre-bourg comme pôle de vie et de développement

> Organiser les développements urbains au plus près des pôles d'attrait du bourg

Dans une logique de proximité, la volonté au travers du Plan Local d'Urbanisme et de favoriser le développement du bourg sur les secteurs les plus proches des pôles : pôle scolaire, services, commerces, pôle de loisirs.

> Maintenir une offre en commerces diversifiée

L'objectif est de conserver une offre commerciale de proximité, en privilégiant les implantations commerciales dans le bourg. Cela passe également par la préservation de bonnes conditions d'accueil des commerces dans le bourg.

> Organiser la desserte des équipements

La desserte des équipements est un point important pour leur attractivité et pour la qualité de vie des habitants. Sur ce thème, la volonté de la commune est double.

Il s'agit d'une part de renforcer les cheminements vers les polarités du centre-bourg, afin de réduire l'utilisation de la voiture pour les trajets courts.

D'autre part, la volonté est de sécuriser les abords des équipements en disposant de capacités de stationnement structurées et en cohérence avec les besoins et usages.

> Renforcer les liaisons douces entre le bourg et les hameaux

Là aussi, le souhait est de réduire l'utilisation de la voiture pour les trajets intra-communaux. Pour cela, la commune veut pouvoir proposer des solutions alternatives en favorisant le développement des liaisons douces entre le bourg et les hameaux.

> Contenir le développement des hameaux

Le développement urbain des hameaux est générateur d'une consommation excessive d'espaces, et d'un éloignement par rapport aux pôles de vie. La commune souhaite donc stopper leur extension, tout en préservant des possibilités d'évolution.

3. Développer les activités en lien avec les spécificités de la commune

> Maintenir l'identité du territoire par la préservation de ses caractéristiques propres

Saint-Guinoux jouit d'un cadre paysager de qualité qui fait son attractivité, il paraît donc essentiel de le préserver.

Il s'agit d'une part de ne pas dénaturer l'héritage patrimonial du territoire : ensembles bâtis du bourg, canal des Allemands, petit patrimoine, etc.

Il s'agit également de préserver les richesses paysagères et naturelles de la commune : paysage de marais, réseau hydrographique dense, etc.

Enfin, la volonté est également de préserver les points de vue les plus remarquables : perceptions du grand paysage, vues sur le château de Bonaban.

> Renforcer l'offre de loisirs

En s'appuyant sur ses atouts et équipements (canal des Allemands, camping, projet de parc...), la commune souhaite concourir au développement des loisirs sur son territoire.

Il s'agit également d'offrir un panel d'activités plus large pour la jeunesse.

Pour cela, elle souhaite notamment se donner les possibilités de renforcer le pôle de loisirs.

> Renforcer l'accessibilité aux attraits touristiques

Le renforcement de la dynamique de loisirs ne peut se faire que s'il s'accompagne d'un développement des liaisons et de la desserte de ses composantes.

Il convient donc à la fois de permettre un accès aux atouts paysagers et patrimoniaux par des cheminements de découverte, mais aussi de développer le maillage pour lier les éléments entre eux et avec le centre-bourg. Ainsi, cette dynamique pourra profiter à la vie du bourg, et notamment aux commerces.

> Anticiper le devenir de la carrière

La carrière arrivera en fin d'exploitation en 2027. Sa destination devra donc pouvoir évoluer. Les réflexions de la commune s'orientent vers un projet qui puisse mêler économie et écologie.

4. Prendre en compte le contexte naturel et paysager

> Renforcer l'intégration de l'urbanisation dans le paysage

Les perceptions du bourg depuis les espaces extérieurs sont un élément important de l'image de la commune.

L'objectif est de préserver et renforcer les qualités des franges urbaines actuelles et futures, notamment par la préservation et/ou le développement d'interfaces végétales qui permettent l'intégration de l'urbanisation dans le paysage.

> Limiter et maîtriser les incidences du projet sur les espaces naturels

Les espaces ruraux du territoire de Saint Guinoux sont partagés entre activité agricole et espaces naturels.

Le maintien de l'activité agricole est fondamental dans le maintien et la préservation de cet espace rural. Il devra également se faire dans le respect des grands espaces naturels et des enjeux environnementaux qui leurs sont liés.

Le projet s'articule autour de plusieurs enjeux :

- Prise en compte du bocage patrimonial et des quelques espaces boisés du territoire ;
- Intégration des éléments de la trame bleue, essentiellement composée des plans d'eau, cours d'eau et zones humides ;
- Respect des principales continuités écologiques communales.

> Protéger la population des risques

La commune est concernée par le risque de submersion marine. La partie Est du bourg est bordée par un aléa important.

Il est nécessaire de prendre en compte ce risque dans la logique de projet et développement de la commune.

> Inciter au développement des énergies renouvelables

Les règles du PLU seront pensées pour permettre l'implantation de réseaux d'énergie mutualisés à partir de sources d'énergie renouvelables.

La rédaction des documents du PLU encouragera le recours à ces énergies.